

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

ARRONDISSEMENT DE CALVI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NEBBIU-CONCA D'ORU

Délibération du Conseil Communautaire
N° 39-2026**Date de convocation** : 23 juin 2026**Membres du conseil communautaire** : 31**En exercice** : 31**OBJET : Installation d'un dispositif de vidéosurveillance contre les incendies sur le territoire du Nebbiu-Conca d'Oru – recherche de financement (annule et remplace la délibération n° 35-2026 du 15 juin 2026)**

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Oletta sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LECCIA.

Présents : 17 : BERNARD Gérard, CHAUBON Jean-Philippe, COSTA Paul, FLORI Claude, FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude, GIACOMONI Paul-Noël, GIANNECCHINI Sébastien, GREGOGNA Joseph, GUARDINI Virginie, JEANNE Jeanne, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI Cyril, MARCHETTI Etienne, MAROSELLI Dominique, SALICETI Marie-Ange, TOMI Christian, VINCENTI Antoine

Représentés : 11 : ARENA Jean-Baptiste par BERNARD Gérard ; CAMPOCASSO Jean-Marc par SALICETI Marie-Ange ; CASALE Philippe par TOMI Christian ; CHERUBINI Ange par GUARDINI Virginie ; CHIARELLI Joseph par GREGOGNA Joseph ; FICAJA Pascale par LUCIANI Cyril ; GIANCILY Yves par FLORI Claude ; OLMETA Claudy par COSTA Paul ; QUILICI Sylvie par GIANNECCHINI Sébastien ; SANTONI Virginie par JEANNE Jeanne ; TERAMO Alexandra par VINCENTI Antoine

Absents : 3 : CASANOVA Jean-Noël, MORI Pierre-François, PONZEVERA Juliette

Considérant que le territoire de la Communauté de Communes du Nebbiu-Conca d'Oru présente une vulnérabilité particulière face au risque incendie, en raison de caractéristiques naturelles et d'une fréquentation accrue, notamment en période estivale.

Monsieur le Président expose que suite à des réunions de concertation avec les services de la Gendarmerie Nationale, des Sapeurs-pompiers et des instances du Syndicat Mixte du Grand Site de la Conca d'Oru, vignoble de Patrimonio – Golfe de Saint-Florent, il convient de réaliser un projet d'installations de caméras de vidéosurveillance sur des points stratégiques du territoire.

Ce dispositif vise à :

- Assurer une surveillance continue des zones sensibles ;
- Permettre une détection rapide des départs d'incendie ;
- Optimiser les investigations dans la lutte des incendies criminels ;
- Contribuer à la dissuasion des comportements à risque.

Les enjeux pour le territoire sont :

- La préservation du patrimoine naturel ;

- La protection des populations et des biens ;
- La réduction de l'impact des incendies ;
- Le renforcement des moyens de sécurité publique.

Il s'agit d'un système de vidéosurveillance autonome alimenté par énergie solaire et doté d'une connectivité 4G, permettant un déploiement rapide sur des sites isolés ou non raccordés au réseau électrique.

Cette solution présente des avantages particulièrement pertinents pour notre EPCI :

- Mobilité avec possibilité de redéploiement selon les besoins ;
- Qualité d'image 4MP avec fonctions d'analyse intelligente (détection d'intrusion, classification humain/véhicule) ;
- Accès distant sécurisé via logiciel NVMS et application mobile ;
- Consultation en temps réel et exploitation des enregistrements.

Par ailleurs, il est précisé que les images captées par ce dispositif sont réceptionnées directement et en temps réel par les services du groupement de Gendarmerie de Haute-Corse (Gendarmerie de Bastia).

L'opération se décline en deux parties :

- 1) Transmission (*valeur estimative 22 097,75 euros HT*)
- 2) Travaux et fourniture (*valeur estimative 77 550 euros HT*)

Dans le but de réaliser cette opération, Monsieur le Président propose le plan de financement suivant (*pour un montant total HT de 99 647,75 euros*) :

1) Transmission :

- **Etat (par dérogation sur le fonds interministériel de prévention de la délinquance) : 22 097,75 euros (100%)**

2) Travaux et fourniture :

- **Etat : 62 040 euros (80 %)**

- **Auto financement : 15 510 euros (20 %)**

Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir valider ce plan de financement.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

DECIDE

D'APPROUVER le plan de financement proposé ;

DE SOLLICITER une aide financière comme exposé ci-dessus ;

D'AUTORISER Monsieur le Président à effectuer au nom et pour le compte de l'EPCI toutes les démarches nécessaires à cette opération.



Cette délibération annule et remplace la délibération n° 35-2026 du 15 juin 2026.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0



Le Président
M. Jean-Pierre LECCIA

Pour copie conforme